

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 8 octobre 2007**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Robert ASSANTE - Jean AYLÉ - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALÈM - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Benjamin CHAPPE - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Claude FRIGANT - Claude GALLIZIA - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Robert HABRANT - Michel ILLAC - Jean-Claude IMBERT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Jean-François MATTEI - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Nabil M'RAD - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Jean-Louis ROFFO - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Guy MARTIN - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Olivier BLANC représenté par Laurent MICHEL - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Michel ILLAC - Annick BOET représentée par Robert BRET - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Claude GUERAUD - Jean BONAT représenté par Benjamin CHAPPE - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marie-Thérèse FOURNIER représentée par Maxime TOMMASINI - Françoise GAYDA représentée par Jean-Pierre BERTRAND - Samia GHALI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc BENZI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain DE GANTES - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - René OLMETA représenté par Francis ALLOUCH - Christian PELLICANI représenté par Christine ORTIZ - Pierre PENE représenté par Jean AYLÉ - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christian RAYNAUD représenté par Alain LAURENS - Claudine SOLERIEU représentée par Francis ALLOUCH - Claude VILLANI-LEONI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Pauline BANZO - Jean-Jacques BONTOUX - Bernard GUARINO - Mourad KAHOU - Michèle LARIVIERE - Pierre-François PAOLACCI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**URB 946/07/CC**

**■ Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule- Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet**

**DUFHURBA 07/295/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine a la compétence pour conduire les procédures de révision des documents d'urbanisme applicables sur son territoire.

Le Conseil Municipal de Roquefort-la-Bédoule a, par délibération du 22 mars 2001, souhaité que Marseille Provence Métropole engage une procédure de révision globale de son document d'urbanisme.

En effet, il est apparu nécessaire pour la commune de revoir le document d'urbanisme en vigueur afin de tenir compte des nouvelles données économiques et démographiques, de prévoir les emplacements à réserver pour les équipements publics, de prendre en compte les besoins en matière de construction et d'inclure les modifications rendues nécessaires par les évolutions de la réglementation en vigueur.

Cette nouvelle révision a par conséquent été lancée par délibération de l'assemblée communautaire le 19 octobre 2001.

Les études relatives à l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été menées en étroite concertation avec la commune de Roquefort-la-Bédoule, comme le prévoit la « Charte pour l'Action et la Solidarité Communautaires » signée par l'ensemble des Communes membres de MPM.

La procédure a été conduite en association avec les services de l'Etat et les personnes publiques prévues par la loi.

L'élaboration du projet de Plan local d'Urbanisme, qui fait l'objet de l'arrêt par la présente délibération, résulte également d'une large concertation avec la population et les personnes concernées, qui a débuté par une réunion publique en commune, le 30 octobre 2003, au moment du démarrage des études, et s'achève aujourd'hui, en même temps que l'arrêt du projet.

Il convient aujourd'hui de tirer le bilan de cette concertation, qui a pris les formes suivantes :

- Une exposition permanente de panneaux en Mairie de Roquefort-la-Bédoule, qui a évolué au fur et à mesure de l'avancement des études et la mise à disposition au public, au siège de la Communauté Urbaine, d'un dossier reprenant les mêmes documents que ceux exposés en Mairie.
- La tenue de quatre réunions publiques, aux étapes clés de l'élaboration du projet de P.L.U.
- La mise à disposition de registres en Mairie, et au siège de la communauté urbaine, dans lesquels le public pouvait consigner ses observations. La population s'est également exprimée par courriers individuels, adressés en Mairie, mais aussi à la Communauté urbaine.
- La tenue de permanences de réception du public en Mairie ;

L'exposition permanente en Mairie et le dossier tenu au siège de la communauté urbaine ont évolué au rythme suivant :

- Au démarrage de la concertation, des panneaux exposaient la procédure, le nouveau contexte réglementaire, et les objectifs poursuivis au travers de la révision. Ces documents ont été présentés à la population, et les registres ouverts, lors de la 1<sup>ère</sup> réunion publique qui s'est déroulée le 30 octobre 2003.  
Etait également tenu à disposition du public le « porter à connaissance de l'Etat ».
- A l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape qui a consisté en l'élaboration du diagnostic territorial, celui-ci a été présenté en réunion publique le 14 octobre 2004 et des panneaux synthétiques, reprenant les principales informations contenues dans le diagnostic territorial, sont venus compléter l'exposition et le dossier sur les deux lieux de la concertation.
- La 2<sup>ème</sup> étape qui a donné lieu à l'élaboration des grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), a été présentée en réunion publique le 23 février 2007 et traduite sur les panneaux d'exposition et dans le dossier de la concertation.
- La 3<sup>ème</sup> étape consistait à l'élaboration du projet de zonage et du règlement.

L'exposition d'un plan synthétique du document graphique et d'un tableau récapitulatif du règlement des différentes zones, ont été présentés lors de la réunion publique du 11 mai 2007, en tenant compte des différents avis exprimés par les personnes publiques associées au cours de l'élaboration du projet, ainsi que des suggestions émises par le public lors de la concertation.

La population a été informée de l'état d'avancement des études, ainsi que des dates de réunions publiques, par annonces légales dans la presse départementale, par communiqués de presse dans les éditions locales, et par communication de la commune (dans la revue municipale, ou par lettre distribuée dans chaque boîte aux lettres et sur les ondes d'une radio locale), ce qui a permis de mobiliser à chaque réunion publique une moyenne de deux-cents personnes.

Par ailleurs, que ce soit par courriers, par formulation sur les registres de concertation mis à la disposition du public, ou lors des deux permanences de réception du public tenues en Mairie, près d'une centaine de doléances ont été exprimées.

La majorité de ces doléances (plus des trois-quarts) exprimait des demandes afférentes aux terrains des demandeurs eux-mêmes (souhait d'un zonage ou d'un classement de leur propriété). Chaque fois que ces souhaits étaient compatibles avec les objectifs et orientations généraux qui fondent le futur PLU, qu'ils ne remettaient pas en cause la cohérence d'ensemble du document, et qu'ils n'étaient pas contraires aux lois d'urbanisme ou à des contraintes supra-communales, ceux-ci ont été pris en compte. C'est ainsi que près des deux-tiers de ces doléances ont pu être satisfaites.

Outre ces cas particuliers, la concertation a permis de faire évoluer le projet de zonage, notamment par :

- la réduction de la superficie de l'emplacement réservé pour le nouveau cimetière,
- la réduction de la zone AUHa pour l'extension de l'urbanisation au quartier des Drailles et la diminution de moitié de sa capacité d'accueil.

Tel est le bilan de la concertation avec la population et les personnes concernées, afférente à cette révision du PLU de la Commune de Roquefort-la-Bédoule.

Par ailleurs, le projet de PLU révisé, soumis au vote, traduit les attentes de la commune et de la communauté urbaine, telles qu'elles résultent à la fois des objectifs initiaux et des besoins mis en évidence au fur et à mesure de l'avancement des études.

Ainsi sont prises en compte, dans le projet de révision du PLU, les problématiques de développement économique, de besoins en logements (en assurant la mixité sociale), en équipements, en déplacements, tout en conciliant et en préservant la protection des espaces naturels et de l'environnement.

Le Conseil Municipal de Roquefort-la-Bédoule, et l'assemblée communautaire ont respectivement débattu les 22 et 26 mars 2007 des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, l'une des pièces constituant le Plan Local d'urbanisme, conformément aux dispositions légales.

Il appartient donc aujourd'hui, à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, d'arrêter le projet de révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Roquefort-la-Bédoule, tel qu'annexé à la présente délibération, conformément au souhait exprimé par le Conseil municipal de la Commune, par délibération du 24 septembre 2007.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

## **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Municipal de Roquefort-la-Bédoule, en date du 22 mars 2001, demandant à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;
- La délibération du Conseil communautaire, en date du 19 octobre 2001, engageant la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule;
- Les débats sur le Projet d'aménagement et de développement durable du PLU de Roquefort-la-Bédoule qui se sont déroulés en Conseil Municipal le 22 mars 2007, et en Conseil de Communauté le 26 mars 2007;
- La délibération du Conseil Municipal de Roquefort-la-Bédoule, en date du 24 septembre 2007, demandant à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

## **Sur le rapport du Président,**

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

## **Considérant**

- Le déroulement de la concertation qui a associé pendant toute l'élaboration du projet les habitants et les personnes concernées,
- Que cette concertation a permis l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme
- Qu'il convient d'arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule, qui sera ensuite transmis pour avis aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale intéressés, ainsi qu'à la commune de Roquefort-la-Bédoule, puis soumis à enquête publique.

## **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvé le bilan de la concertation qui s'est déroulée pendant toute la phase d'élaboration du projet de révision du Plan local d'urbanisme de Roquefort-la-Bédoule

#### **Article 2 :**

Est arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Roquefort-la-Bédoule, tel qu'annexé.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine transmettra pour avis le projet de révision aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale intéressés, ainsi qu'à la commune de Roquefort-la-Bédoule.

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine saisira le Président du Tribunal Administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur et organisera l'enquête publique.

Le Commissaire Rapporteur  
Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'Espace Communautaire -  
Urbanisme

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Claude VALLETTE

Jean-Claude GAUDIN